



oot
tip
E

Vincent Lanier

premier secrétaire général du SNJ

Ils ont fait l'histoire, construisons demain !

Alors que le rideau se levait, le 10 mars 2018, sur le centenaire du SNJ, il nous a semblé utile, nécessaire, fondamental, de braquer les projecteurs sur celles et ceux qui ont écrit l'histoire du syndicat, porté ses combats, alimenté ses réflexions et contribué chacun à leur manière à faire avancer les droits des journalistes français et la liberté d'informer. À l'origine, ils étaient seize journalistes, regroupés autour des premiers présidents Jean Ernest-Charles et Lucien Descaves, auxquels Georges Bourdon succédera dès 1922. L'héritage laissé par nos pionniers et leurs « *descendants* » est à la fois colossal et inachevé, mais les fondations sont solides. Les militants d'aujourd'hui et de demain pourront s'appuyer sur ces bases et puiser dans ce patrimoine pour défendre une profession souvent malmenée, lutter contre la gangrène de la précarité, pour l'indépendance des rédactions, contre la désinformation.

Fondé il y a 100 ans sur des préoccupations essentiellement professionnelles et déontologiques, en réaction à la censure, à la propagande et aux rumeurs qui avaient sévi pendant la Grande Guerre — les fake news de l'époque, mais sans Internet et les réseaux sociaux —, le SNJ a participé à l'ensemble des grandes conquêtes de la profession, en inspirant tous les textes qui régissent et protègent aujourd'hui les journalistes français. En particulier la convention collective nationale, et bien sûr la loi de 1935, qui a forgé le statut du journaliste professionnel français, en instaurant notamment la clause de cession, la clause de conscience et la juridiction d'exception qu'est la commission arbitrale des journalistes.

Le SNJ, c'est une histoire, et ce sont des histoires. Des histoires de luttes, intestines parfois, des histoires de camaraderie, des histoires de grève, de négociations, d'élections, de discussions sans fin sur les sujets les plus improbables. C'est aussi l'histoire d'un syndicat atypique, façonné par Georges Bourdon, farouche partisan d'un syndicalisme de métier, « *uniquement placé sur le terrain professionnel*. » Ce choix de l'autonomie, qui a toujours suscité débats et controverses en interne, a laissé une empreinte indélébile

dans l'ADN du syndicat. Ce que nos adversaires se plaisent à qualifier de corporatisme, nous l'assumons dans un engagement catégoriel qui s'exprime tous les jours, sur le terrain, dans les rédactions. Il n'y a pas de syndicaliste professionnel au SNJ, mais des professionnels qui font du syndicalisme, ce qui est parfois un handicap, mais le plus souvent une force.

**« Le SNJ a participé
à l'ensemble des grandes
conquêtes de la profession »**

Cet engagement dans la défense de nos métiers, de nos spécificités, de l'éthique professionnelle à la protection des sources, n'empêche pas la solidarité interprofessionnelle. En témoigne notre affiliation à l'Union syndicale Solidaires il y a vingt ans. Le SNJ reste évidemment attaché à son indépendance, tout autant qu'à un syndicalisme pleinement inscrit dans le mouvement social interprofessionnel, avec un objectif de transformation de la société. Si le journaliste, qui est un salarié comme les autres, doit disposer de droits particuliers, c'est parce que l'exercice de sa profession implique des devoirs particuliers.

« Le droit du public à une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste, rappelé dans la Déclaration des droits de l'Homme et la Constitution française, guide le journaliste dans l'exercice de sa mission. Cette responsabilité vis-à-vis du citoyen prime sur toute autre. » Plus que jamais, ces principes inscrits en préambule du principal texte fondateur du SNJ — la charte d'éthique professionnelle rédigée et adoptée dès 1918 —, doivent inspirer l'action de nos militants, dans un environnement numérique de plus en plus complexe, qui bouleverse les organisations de travail, et dans un contexte politique et social extrêmement incertain, à l'heure d'une inquiétante montée de l'intolérance. À chaque époque, ses travers. Il ne tient qu'à nous, tous ensemble, dans l'unité intersyndicale et le rassemblement de la profession, de construire des lendemains meilleurs.